

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE LA FONTAINE AU BAC (CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL)

1- Désignation, localisation et situation du bien immobilier

Cet ensemble composite répond à la vocation de soins d'un établissement de santé. Outre, les services d'hébergement, sous forme de chambres équipées, les offices de soins à chaque niveau et des chambres pour les personnels, l'ensemble dispose d'installations techniques tel un bassin de balnéothérapie, un ancien service de radiologie et salle de rééducation. Autonome, le site disposait d'une cuisine et d'une buanderie. Les différents niveaux sont desservis par ascenseur et escaliers. Le site n'est plus exploité depuis 2009. Il reste cependant entretenu, de même son environnement paysager et les bâtiments annexes : deux maisons d'habitat (médecin chef, directeur), chaufferie...

Situation : à 20 kilomètres de LAVAL, par accès routier direct.

2- Destination du bien immobilier

Usage : établissement recevant du public (soins, hébergement).

3- Pièces demandées pour être admis à effectuer une offre.

Pour les personnes physiques :

- Copie de la carte d'identité de chacun des acquéreurs potentiels (si acquisition par couple).
- Copie de documents attestant de la solvabilité financière de l'acquéreur.

Pour les personnes morales :

- Extrait de moins d'un mois, de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers ou équivalent.
- Dénomination détaillée, capital social, siège social, coordonnées.
- Nom du (ou des) dirigeant(s), du (ou des) représentant(s) légal, ou de la (ou des) personne(s) dûment habilitée(s).

Ces pièces sont à adresser par mail le jour de la visite. L'agrément vous donnant la capacité d'enchérir vous sera alors remis.

4- Délai de validité de votre offre

Votre offre d'achat est ferme et non modifiable. Elle est susceptible de faire l'objet d'une acceptation par le vendeur dans un délai de dix jours ouvrables, à compter de la date de clôture des enchères.

5- Conditions et modalités d'acceptation de l'offre

A la clôture de la période d'enchères, le choix de l'acquéreur s'effectuera sur la base des critères suivants :

- Montant financier de l'offre de prix,
- Délai possible de réalisation de la transaction,
- Solvabilité et pertinence de votre projet

Si votre offre est acceptée, vous recevrez un accord de principe par courrier sous cinq jours ouvrables à compter de la clôture des enchères.

Cependant, notez bien que la vente ne deviendra parfaite qu'à la condition expresse d'une signature du compromis de vente, chez le notaire du Centre Hospitalier.

Le compromis de vente sera rédigé par Maître RIOU à LAVAL (53000), en présence des représentants dûment habilités du vendeur et de l'acheteur.

En cas d'abandon de la procédure par l'acheteur, des dispositions intégrées dans le compromis de vente emporteront dommages et intérêts au bénéfice du vendeur.

Les frais de notaires sont à la charge de l'acheteur. L'acte authentique dûment signé par les parties vaut engagement selon les dispositions réglementaires en vigueur.